

L'ÉCHO RÉPARSACAIS



MARS 2011

MOT DU MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Nous allons commencer par les bonnes nouvelles.

Création sur notre commune de deux nouvelles associations.

La gym tonic Réparsac, club de gym, comme l'indique son nom qui a très bien débuté, et qui a le plaisir d'y accueillir les femmes et les hommes ; et RVC Réparsac Vélo Club, qui commencera réellement ses activités au mois de septembre. Bienvenue à ces deux associations à qui nous souhaitons de nombreux adhérents.

Travaux : Fin Mars un aménagement de l'entrée de bourg route de Luchac devrait commencer, afin de consolider les bords de la chaussée qui ont été particulièrement éprouvés cet hiver, avec la pose de bordures. Puis le département fera un enrobé à partir de la mi-avril. A la fin de ces travaux la commune fera installer un plateau afin de ralentir

la vitesse dans cette entrée de bourg, qui nous l'espérons donnera satisfaction à toutes les demandes qui nous ont été faites, et auxquelles nous avons essayé de répondre au mieux avec le concours des services du département, puisque c'est une voie départementale. L'enrobé fait par le département concernera la Grand'rue et la rue Grand'ouche.

Comme vous le savez certainement, les recettes de l'année 2011, font l'objet de nouvelles lois, comme la suppression de la taxe professionnelle, et à ce jour nous ne connaissons pas l'impact exact que cela aura sur notre budget. Compte tenu des élections cantonales, celui-ci sera voté plus tardivement que les autres années, afin que nous puissions obtenir des informations les plus précises possible sur nos recettes. Ce qui implique que nous ne pouvons pas vous donner aujourd'hui plus d'informations sur les travaux qui seront réalisés sur notre commune. Nous avons dû, cependant procéder à de nouveaux investissements en ce qui concerne l'achat de matériel pour l'entretien de notre commune, tel un broyeur et un tracteur tondeuse (conformes aux règles en vigueur).

En vue d'optimiser au mieux les bâtiments appartenant à notre collectivité, nous avons décidé d'aménager un petit logement locatif, dans le local occupé par notre bureau de poste pour la partie qui n'était plus utilisée. Ces travaux sont financés par un emprunt dont les remboursements seront couverts par le montant des loyers, afin de ne pas pénaliser notre budget d'investissement.

Je vous souhaite bonne lecture de notre bulletin et au plaisir de vous rencontrer lors des manifestations organisées par nos associations.

Madame le Maire

Sylvie GADIOU

DIVERS

MANIFESTATIONS COMMUNALES

2 Avril : Repas des Chasseurs

17 Avril: Chorale des hospitaliers à 15h00 à la salle des fêtes, organisé par le Comité des Fêtes

23 Avril : Bal des célibataires et des couples à 20h30 à la salle des fêtes, organisé par le Comité des Fêtes et Gym Tonic

1^{er} Mai : Journée du 1^{er} Mai à la salle des fêtes organisée par l'ensemble des associations communales

15 Mai : Vide Grenier à Houlette organisé par l'association des Parents d'élèves

28 Mai : Repas du football à la salle des fêtes organisé par l'Entente Sportive Nercillac Réparsac

18 Juin : Kermesse organisé par l'association des Parents d'élèves



REMBOURSEMENT TIC/TICGN AU PROFIT DES EXPLOITANTS AGRICOLES



Afin d'atténuer les charges supportées en 2010 par les agriculteurs du fait du renchérissement des carburants, le gouvernement a décidé de reconduire les mesures exceptionnelles de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIC) appliquée au fioul domestique utilisé dans des activités de production agricole et forestière et de remboursement de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN). Il a également été instauré une mesure de

défiscalisation pour le fioul lourd à hauteur de 90% de la TIC.

Ces mesure consistent respectivement :

- à accorder un remboursement de TIC de 5 centimes d'euro par litre de fioul domestique
- à accorder un remboursement de TICGN de 1,071 euro par millier de kilowattheures pour le gaz naturel
- à accorder un remboursement de TIC de 16,65€/tonne pour le fioul lourd.

Les formulaires de demande de remboursement sont en ligne sur le site internet de la préfecture www.charente.pref.gouv.fr.

Ces formulaires de demandes (TIC et TICGN), remplis et complétés par toutes les pièces nécessaires, devront être envoyés par l'exploitant **de préférence avant le 15 avril 2011** à l'adresse suivante :

**Direction Générale des Finances Publiques
Cellule remboursement TIC-TICGN
5 Place du Champ de Mars
B.P. 1394 – 16017 ANGOULEME CEDEX**

ORDURES



Les rues et trottoirs de notre commune sont parfois envahis par des dépôts d'ordures et objets divers en dehors des moments de collecte.

Attention des pénalités existent à l'encontre des contrevenants, des procès-verbaux peuvent être dressés :

- amende de 2^{ème} classe jusqu'à 150 € en cas de dépôt d'ordures sur la voie publique
- amende de 5^{ème} classe jusqu'à 1500 € en cas de dépôt d'ordures sur la voie publique à l'aide d'un véhicule

Sauf contraintes de ramassage, nous demandons aux habitants de bien vouloir mettre leurs poubelles devant chez eux et de les sortir la veille du jour de collecte.

« Coopérative de battage et de motoculture de Réparsac » 1948 - 1963

• Du cheval au tracteur

Jusque dans les années cinquante, les chevaux et les bœufs tirent la charrue, la charrette, la faucheuse, la moissonneuse... et même la chaudière à vapeur qui se déplace de ferme en ferme, pour actionner la batteuse (ou vanneuse) à céréales.

Mais au sortie de la seconde guerre mondiale (1939-1945) l'agriculture s'organise et se modernise : elle doit produire plus et mieux pour nourrir les français.

La traction animale va progressivement laisser sa place au tracteur : il faudra moins d'avoine et plus de pétrole !

Mais dans les régions de petites exploitations, c'est le cas de Réparsac, le coût de la mécanisation individuelle la rend inaccessible pour la plupart des agriculteurs.

• L'entraide : une tradition paysanne

Ils vont donc coopérer pour acquérir et utiliser ensemble les nouveaux équipements agricoles motorisés.

C'est l'objet de la loi du 12 octobre 1945 qui fonde les « CUMA » (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles).



Avec l'appui des pouvoirs publics, elles permettent l'accès aux matériels du « Plan Marshall ». Point n'est besoin de « révolution culturelle » pour apprendre à travailler en groupe : l'entraide entre paysans est traditionnelle ; ne forment-ils pas déjà une chaîne de 14 à 15 agriculteurs autour de la « batteuse ». Cette habitude de travailler ensemble explique l'essor considérable et immédiat des CUMA.

Reconstitution des battages lors d'une fête rurale à Sigogne (matériel des 1940-1950)

● 1948 : Cinquante trois agriculteurs créent la « CUMA » de Réparsac

Par acte de maître Goubin, notaire à Sigogne, du 24 juillet 1948, il a été constitué une coopérative agricole dénommée : « Coopérative de battage et de motoculture de Réparsac ». L'annonce légale paraît dans la « Charente Libre » du 14-15 août 1948.

Elle mentionne **les responsables de l'administration de la coopérative** :

- Président : BLOIS Pierre
- Vice Présidents : PIERRE Marius, COTINAUD Henri
- Secrétaire : VERON Albert
- Trésorier : GUERIN Eugène
- Commissaires : GRANDEAU René, RAULT Marcel
- Membres : GUINGUENAUD Elie, PELLOQUIN Henri, MOREAU Pierre, BOULESTIER Albert, MICHAUD Daniel, GUERIN Maurice, BRANDY Daniel, BLOIS Joseph.

Ils sont tous agriculteurs, demeurant à Réparsac.

Siège social : Mairie de Réparsac.

L'agrément d'autorisation à fonctionner est donné par la Préfecture de la Charente le 25 Octobre 1948.

La quasi-totalité des agriculteurs de la commune sont sociétaires de la coopérative : deux ou trois font exception car la superficie de leur exploitation permet une motorisation individuelle.

● Un équipement en appui à 50 exploitations

Le secteur agricole connaît une importante mutation en cette période d'après guerre, tant sur le plan technique qu'agronomique.

La CUMA apparaît alors comme une étape de transition rendant possible l'utilisation progressive de matériels plus performants.

Au fur et à mesure des besoins des adhérents, des assemblées générales successives décident de l'acquisition :

- d'un tracteur « Allis Chalmers WF » (538 489 francs) et d'une « vanneuse » (batteuse) (350 000 francs) en juillet 1948
- d'une charrue (101 470 francs) le 18 mai 1949
- d'une déchaumeuse « Mc Cormick Internationale », 7 disques (144 206 francs) le 29 janvier 1952
- d'une presse « Rousseau » d'occasion (175 000 francs) le 2 août 1954

Le capital social versé par les adhérents est de 336 000 francs.

Un appel au crédit a donc été nécessaire pour l'ensemble des investissements réalisés.

(suite le fonctionnement de la CUMA)

L'aide « Marshall » à l'agriculture

La coopérative de battage de Réparsac a bénéficié du Plan « Marshall » pour l'acquisition du tracteur de la CUMA, dont le prix fut, de ce fait, en partie subventionné.

En avril 1948, trois mois avant la création de la CUMA, les 16 pays (1) européens qui ont accepté le plan « Marshall » forment l'OECE (Organisation Européenne de Coopération Economique). Sa mission : répartir l'aide « Marshall », organiser la restructuration de l'Europe et permettre à terme la réintégration de l'Allemagne...

« Pour l'exercice 1948-1949 il est constaté que l'aide américaine à la France est de 1,3 milliards de dollars, ce qui représente au cours du change officiel du marché libre, plus de 400 milliards de francs de l'époque : les 4/5^{ème} font l'objet d'un don et l'autre 5^{ème} devra être remboursé ultérieurement » (L'Aurore du 15/12/1948)

(1) Les 16 pays de l'OECE : Autriche – Belgique – Danemark – France – Grèce – Irlande – Islande – Italie – Luxembourg – Norvège – Pays-Bas – Portugal – Royaume-Uni – Suède – Suisse – Turquie.

En sont exclus l'Espagne de Franco et l'Allemagne de l'Ouest.

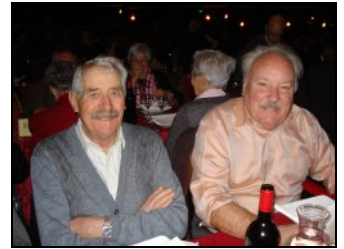
Le Plan Marshall a été rejeté par l'Union Soviétique et les pays de futur bloc de l'Est qui constituèrent, en 1949, le « COMECON », liant les pays de l'Europe de l'Est.

ASSOCIATIONS

LES ENFANTS DU TOURTRAT A « L'ANGE BLEU »

Ce dimanche matin, 9 janvier 2011, un plein car (49 participants) quitte Réparsac pour un déjeuner spectacle au « Music-hall de l'Ange Bleu », sur la nationale 10, près de Bordeaux.

Aux 31 adhérents de l'association des anciens, « Les enfants du Tourtrat », se sont joints près d'une vingtaine d'habitants de Réparsac pour profiter de cette journée conviviale, pleine de bonne humeur.



Une remarquable comédie musicale sur « La vie d'artiste », très appréciée de tous, fit oublier plus d'une heure de publicité préalable sur une agence de voyages...

Impressionnante, cette récente salle de 1200 couverts (depuis 2008), où fût servi un excellent repas du sud-ouest, avec « garbure » en potage : un délice pour les anciens !

Merci à Sylvie Gadiou, notre maire, de nous avoir accompagnés dans « le plus grand cabaret de France »

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Chers lecteurs du « REPARSACAIS »,

L'association des parents d'élèves des écoles de Houlette et Réparsac représentée par une vingtaine de membre, se mobilise afin de récolter des fonds en organisant différentes manifestations tout au long de l'année. Notre but est, en reversant ces fonds aux deux écoles (4 classes en tout) d'essayer d'améliorer le quotidien des enfants et de l'équipe pédagogique.

L'année passée, nos efforts ont porté leurs fruits ; nous avons décidé d'étoffer nos manifestations : une soirée Jeux de Société dans un premier temps mais surtout d'offrir aux enfants un spectacle de Noël créé par le MFR de Chevanceau sur le thème de « On a perdu le Père Noël ».

Accueillis avec enthousiasme par nos chères têtes blondes, ces jeunes adolescents ont fait briller de mille feux leurs yeux écarquillés qui sont restés bien attentifs au spectacle dynamique, humoriste et haut en couleurs avec des chants et des danses.

Nous les remercions encore de nous avoir accordé un peu de leur temps.

De nouveaux dictionnaires furent apportés par le Papa Noël ainsi que des jouets.

Nous avons aussi aidé les maîtresses à organiser différentes sorties notamment pour Houlette, cette année sera placée sous le signe du cirque accompagné d'ateliers d'initiation.

Pour Réparsac une sortie sur le thème de la préhistoire est prévue.

La soirée Loto le 5 février était de rigueur (merci à toutes nos pâtisseries) ainsi que le carnaval le 12 mars, avec le même entrain que l'année passée avec le défilé des enfants dans les rues de Réparsac suivi par le bûcher de Mr Carnaval se terminant par soirée « Poulet Basquaise ».

Nous remercions nos maîtresses qui ont alloué quelques heures pour la confection des déguisements.

Il nous reste encore beaucoup d'énergie pour les deux manifestations à venir de cette année 2011 : le Vide grenier du 15 mai et la Kermesse du 18 Juin.

C'est avec un grand plaisir que nous vous invitons à nous rejoindre, votre aide nous étant précieuse car c'est pour nos enfants que nous voulons œuvrer main dans la main.



Le président de l'association

ASSOCIATIONS

DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS A REPARSAC

Le début de cette année 2011 a été prolifique pour la vie associative de notre commune avec la naissance de nouvelles associations communales :

Réparsac vélo club

Plusieurs cyclistes domiciliés sur la commune, licenciés dans des clubs avoisinants, se sont regroupés et ont décidé de créer une association communale « Réparsac Vélo Club ». Un conseil d'administration de 10 membres a élu un bureau (voir ci-dessous) et réalisé les démarches administratives nécessaires.

Cette association regroupera les adeptes de diverses pratiques du vélo (cyclisme, cyclotourisme, VTT ...) et sera affilié à la fédération UFOLEP. Les pratiquants pourront participer à des courses sur route, à des randonnées cyclotouristes ...

Les activités de cette association débiteront au mois de septembre, la saison UFOLEP actuelle se terminant au mois d'août.

Composition du bureau :

- Président : Régis BOUROUMEAU
- Vice président : Freddy PAURION
- Trésorier : Bernard ETOURNEAUD
- Vice trésorier : Pascal ETOURNEAUD
- Secrétaire : Eric FRAYSSE
- Vice secrétaire : Jean Christophe GUICHARD



Gym Tonic Réparsac :

Cette association est née début janvier et regroupe depuis deux mois environ vingt cinq adeptes tous les mardis soirs à 20h30 pour une heure d'activités intenses. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir découvrir cette activité.

Au programme de nombreux exercices, assouplissement, abdominaux, étirements ...

Composition du bureau de l'association :

- Présidente : Pascale MEUNIER
- Vice présidente : Maud MEUNIER
- Trésorière : Christine PINEAU
- Secrétaire : Amandine MEUNIER

PRIX DES DECORATIONS DE NOËL



Lors du conseil municipal du 27 février, la municipalité a remis le prix décoration de Noël.

C'est monsieur RIVET, du bourg, qui a été choisi pour la mise en valeur de sa maison par des illuminations nocturnes. Une petite cérémonie a été organisée et un cadeau a été remis à Mr RIVET autour du verre de l'amitié.

COMITE DES FETES

Le 20 Mars dernier a eu lieu la 12^{ème} Fête de l'Art et du Printemps. 15 exposants étaient présents dans la salle des fêtes.

Vous avez été nombreux à regretter le stand des fleurs mais le centre Samuel de Foussignac est en liquidation et nous a prévenu trop tard. Si quelqu'un parmi vous connaît un producteur de fleurs qui serait intéressé par cette manifestation merci de nous prévenir.

Du village, Mr Dixneuf (ferronnier d'art) et Mr Moraud (tapissier) ont ouvert leurs portes. Un grand choix d'idées cadeaux était proposé : objets en bois, ours en peluche, bijoux, écharpes en laine, foulards en soie, sacs à main, peinture, etc...

Vous avez été nombreux à vous déplacer toute la journée.

Un grand Merci à tous.



Le **Dimanche 17 avril** à 15h00 à la salle des fêtes de Réparsac, la chorale des hospitaliers de Cognac viendra chanter pour son plaisir et vous faire partager cette passion du chant. Cette chorale dirigée par le chef de chœur Mr Chiron Daniel se produit gratuitement et répond aux demandes des communes pour égayer les maisons de retraite, hôpitaux, etc... Cette année et pour la deuxième année consécutive elle participe aux Castel'odies (rencontres de chorales) organisées par la ville de Châteaubernard.

Divers styles musicaux vous seront proposés (traditionnel argentin, le temps des cerises, negro spiritual, Claude Nougaro, traditionnel irlandais, Sacha Distel, Laurent Voulzy etc...). L'entrée est gratuite et nous espérons que vous serez nombreux à venir les écouter.

Le **Samedi 23 Avril** à 20h30 à la salle des fêtes de Réparsac aura lieu le Bal des Célibataires et des Couples animé par Guy Animation. Ce bal est organisé par le Comité des Fêtes et Gym Tonic. L'entrée est de 10 euros avec une pâtisserie offerte.

Musique pour tous : valse, disco, tango, paso doble, années 80, rock, zouk, etc...

Merci de réserver au 05.45.80.81.22 (Mme Bruel Isabelle) ou 05.45.80.92.71 (mairie).

Venez nombreux.

Le Bureau

LES ELUS EN VISITE AU CONSEIL GENERAL



Les conseillers généraux ont été renouvelés en mars. Afin de mieux comprendre les rouages de cette institution, les élus du Conseil Municipal ont visité le Conseil Général de la Charente à Angoulême. Accueillis par Jean-Pierre Denieul, Conseiller Général du canton de Jarnac, ils ont pu découvrir les différentes missions du Département de la Charente.

Après une visite des différents services du Conseil Général, Jean-Pierre Denieul a présenté les compétences obligatoires et facultatives du Département de la Charente en émettant ses propositions par un film et un diaporama dans la

salle des délibérations.

Puis les élus ont pu découvrir Magelis et ses retombées économiques sur le département en s'entretenant avec le directeur de cet établissement et en visitant un studio de création de dessins animés. La journée s'est terminée dans la convivialité autour d'un bon repas.

L'ensemble des élus du Conseil Municipal a apprécié ce moment très riche de découvertes et d'échanges qui a permis de mieux comprendre le rôle des Conseillers Généraux dans notre département.

DIVERS

LES DECHETS NE VONT PAS DANS LES FOSSES



Tous les ans, la municipalité de Réparsac nettoie les fossés le long des chemins. Cette opération coûte cher à la commune, tant au niveau du temps passé par notre employé communal qu'au niveau du matériel (Cureuse, Tracteur ...)

Or cette année plus que les précédentes, dans de nombreux endroits, ces fossés étaient encombrés parfois de pierres, moellons, quelquefois de parpaings, barre de fer ou autres ...

Tous ces déchets détériorent le matériel communal et occasionnent du temps de travail supplémentaire.

Nous appelons les personnes responsables de ces désagréments à faire preuve de plus de civisme et que ces « déchets » n'encombrent plus nos bords de chemins et fossés.

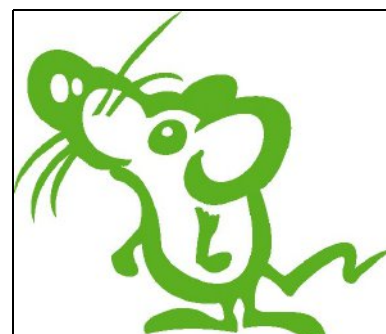
Merci de votre compréhension.

LA SOURIS VERTE

Pas facile d'être parent : beaucoup de questions se posent, les certitudes sont bousculées... Pour trouver une oreille attentive, un accompagnement et un soutien, la souris verte vous ouvre ses portes à Jarnac. Situé 1 Rue Odette Commandon à Jarnac, ce lieu d'accueil est ouvert le mardi après-midi de 14h30 à 17h30 (hors vacances scolaires et jours fériés), vous pouvez arriver et repartir à l'heure que vous souhaitez et l'accueil des enfants de 0 à 6 ans ainsi que de leurs accompagnants est entièrement gratuit.

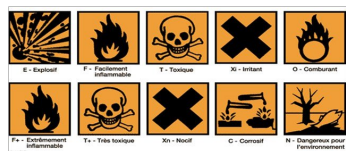
La souris verte a divers objectifs :

- Favoriser la relation entre enfant et parent
- Valoriser les compétences des parents
- Permettre la rencontre entre parents
- Rompre l'isolement social
- Accompagner les parents dans les étapes importantes dans la vie des enfants
- Aider à la séparation entre parents et enfant
- Favoriser la scolarisation des jeunes enfants.



Vous serez accueillis dans un lieu d'écoute, soumis à une éthique professionnelle, qui respecte l'anonymat et la confidentialité.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Si vous utilisez des produits phytosanitaires (exploitants, jardiniers...) et si vous êtes près d'un point d'eau, puits, forage, ruisseau ou rivière, vous devez respecter une zone non traitée, celle-ci peut être de 5, 20, 50 ou 100 mètres.

Cette distance est indiquée sur les emballages de vos produits ZNT, en l'absence d'informations, la ZNT par défaut est de 5 mètres.

Les ZNT 20m et 50m peuvent être ramenées à 5m en mettant en œuvre les trois points ci-dessous :

- Mise en place d'une bande végétalisée d'une largeur minimale de 5 mètres.
- Utilisation de buses anti-dérives homologuées. La DGAL a publié le 14 février la liste complète des modèles retenus (à consulter auprès de votre fournisseur ou votre technicien).
- Enregistrement des interventions phytosanitaires réalisées sur la parcelle.

EN BREF

URBANISME

Lorsque des particuliers souhaitent effectuer des travaux à leur domicile, ils doivent au préalable faire des demandes de permis de construire ou des demandes de travaux en mairie.



CHAMPS MAGNETIQUES



Une plaquette

d'information sur les champs magnétiques est téléchargeable sur le site www.rte-france.com/uploads/Media/pdf_zip/cem/Mesure_CEM_HT-THT.pdf

PERSONNES AGEES

Le guide des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées est consultable sur le site du département www.cg16.fr

TERRAINS

Suite à une création d'entreprise, recherche terrains ou bâtiments sur Réparsac.
Tel : 06.13.80.04.80

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les enquêtes de recensement de 2006 à 2010 de l'INSEE nous ont permis de connaître la population de notre commune. Nous sommes aujourd'hui 588 Réparsacais.



ALLO SERVICE PUBLIC



La direction de l'information légale et administrative (DILA) a mis en place un service d'information des usagers sur des sujets quotidiens : perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location ... Afin de nous aider à mieux appréhender nos droits et obligations ainsi qu'à accomplir nos démarches. Pour cela vous pouvez consulter le site Internet www.service-public.fr ou contacter le 3939.

SDIS

La contribution 2011 demandée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours s'élève à 31 412,25 €
Soit un montant de 54,63 € par habitant.

NOUVELLES MODALITES DE SUSPENSION DES ALLOCATIONS FAMILIALES EN CAS D'ABSENTEISME SCOLAIRE

Le décret d'application de la nouvelle loi de lutte contre l'absentéisme scolaire du 28 septembre 2010 (JO du 29/09/2010) a été publié au journal officiel du dimanche 23 janvier 2011. La loi complète le dispositif existant. En cas de manquement à l'obligation d'assiduité scolaire, le directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales (en principe, caisse d'allocations familiales ou caisse de Mutualité agricole) suspend, sur demande de l'inspecteur d'académie et au terme d'une procédure particulière, le versement de la part des allocations familiales due au titre de l'enfant qui déserte l'école. Le décret du 21 janvier 2011 précise les modalités de calcul de cette part des allocations familiales. Ces dispositions sont en vigueur depuis le 24 janvier 2011.



ELECTIONS CANTONALES

1^{er} tour le 20 Mars 2011 :

- 413 Inscrits
- 173 Votants
Patrick JEANNAUD 42 Voix
Jean-Pierre DENIEUL 78 Voix
Jean-Marie MASSON 14 Voix
Jean HINE 33 Voix
Bulletins nuls 6

2^{ème} tour le 27 Mars 2011 :

- 413 Inscrits
- 146 Votants
Jean-Pierre DENIEUL 87 Voix
Jean HINE 46 Voix
Bulletins nuls 13